Archives parlementaires

Adresses diverses à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses diverses à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21122_t1_0013_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'invitent à rester à son poste et demandent à être formés en bataillon.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (17).

9

La société populaire de Bayeux [Calvados][a], **celle de Saint-Lizier** [Ariège][b] **et celle de L'Aigle, département de l'Orne**[c], **rappellent les services que les sociétés populaires ont rendus à la République, demandent le maintien du Gouvernement révolutionnaire et la compression de l'aristocratie sans cesse renaissante, sous quelque forme que ce soit.**

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

a

[*La société populaire et républicaine de Bayeux à la Convention nationale, le 16 vendémiaire an III*] (19)

Liberté, Égalité.

Représentants,

La société Populaire et Républicaine de Bayeux veut la consommation de la Révolution par le gouvernement révolutionnaire. Elle veut aussi le régime de la terreur, si on entend la terreur dont la justice se sert pour frapper les méchants et les ennemis du Peuple.

Une terreur qui paralyserait tous les esprits, qui pèzerait sur tous les individus, qui ne ferait aucune distinction entre le crime et la vertu, entre les partisans de la révolution et ses ennemis, ne convient point à des hommes libres. Ce fut celle qu'employèrent, dans leurs siècles, les Néron, les Caligula, les Marius, les Sylla, et tous les autres tyrans qui ont tourmenté l'humanité.

Toujours elle a été l'arme et l'instrument des passions. Naguères elle planait sur toutes les têtes; et quatre factions principales, qui n'ont été que l'explosion des passions les plus criminelles, ont failli renverser la République.

Cette terreur arrête l'élan des esprits révolutionnaires. Le crime, qui ne craint rien parcequ'il est audacieux, ose seul se montrer : Il fait agir tous ses ressorts; il dénature tous les établissemens, abuse de toutes les loix; détruit la morale publique et privée; sacrifie l'intérêt général à ses excès, à ses fureurs. Le régime de la terreur peut enfin être comparé aux remèdes administrés par des charlatans; ils font taire la douleur par un effet violent, tandis qu'ils empoisonnent les sources de la vie.

Représentants, continuez de maintenir le gouvernement révolutionnaire. Consolidez le par des loix sévères, mais justes, qui ne frappent que les coupables et tous ceux qui voudraient entraver la marche de la Révolution.

Placez toujours votre confiance dans les sociétés populaires, elles sont le rampart de la liberté.

Ralliez tous les Français par la justice et par la bienfaisance. Un peuple libre, victorieux de ses ennemis, dégagé des préjugés et de la superstition, ne peut et ne doit être gouverné que par la justice.

La société populaire et républicaine de Bayeux vous sollicite de rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez conduit au port le vaisseau de la République. Elle vous proteste qu'elle considerera toujours la Convention nationale comme le point central de la Révolution : qu'elle se ralliera à elle dans tous les temps, dans toutes les circonstances; et qu'elle ne cessera de poursuivre l'aristocratie sous quelque forme qu'elle se présente.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire et républicaine de Bayeux séance du seize vendémiaire, l'an 3ème de la République française, une et indivisible.

Un frère, au nom du comité de correspondance, a fait lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale, pour lui manifester les sentiments qui animent cette société. Ce projet d'adresse a été unanimement adopté. La société a arresté que l'adresse serait insérée au procès-verbal de la séance de ce jour, envoyée manuscrite à la Convention, imprimée et envoyée aux sociétés populaires affiliées. Cet arresté pris à l'unanimité a été généralement applaudi des tribunes.

L. BOUCHER, *président,*
FOSSIER, PEPIN, *secrétaires.*

b

[*La société républicaine de Saint-Lizier, à la Convention nationale, le 17 vendémiaire an III*] (20)

Citoyens Représentants

Le triumvirat que vous avez terrassé, avoit comprimé l'esprit public, intimidé les patriotes, il n'existoit plus dans la République un homme libre dont le nom ne fut inscrit dans des listes de proscription; graces à vôtre sagesse et à vôtre énergie, les patriotes ont retrouvé la République, les opprimés des pères qui leurs tendent une main protectrice, et les conspirateurs une justice impartiale qui les frappe.

Les citoyens composant la société populaire de Saint-Lizier, vous remercient des soins que vous apportez à chercher les innocents dans les

(17) *P.-V.*, XLVIII, 25-26.
(18) *P.-V.*, XLVIII, 26.
(19) C 325, pl. 1403, p. 1. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *Mess. Soir*, n° 797; *M. U.*, XLV, 170-171.
(20) C 325, pl. 1403, p. 2.

Persée creative commons